



Le Conseil de Vie Sociale n'ayant pas assez de représentants des résidents et des familles, L'EHPAD de l'Ile-Bouchard vous propose d'y participer.

Pour cela, vous êtes invités à proposer votre candidature et à l'adresser par courrier ou par mail (admissions@ehpad-ilebouchard.fr) à l'attention du directeur de l'établissement, Monsieur Patrick FAUGEROLAS :

- en qualité de représentant des personnes accueillies ;
- ou en qualité de représentant des familles ou des représentants légaux.

Conseil de vie sociale (CVS) : Présentation générale

Le CVS permet de réunir des représentants des familles ou des représentants légaux, des représentants des résidents, ainsi que des représentants du personnel, de l'établissement et du Conseil d'Administration.

Le CVS est le lieu d'expression des résidents et des familles dans l'établissement. Il donne son avis et peut faire des propositions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'EHPAD.

Le CVS se réunit 3 fois par an.

Les échanges font l'objet d'un relevé de conclusions comportant les avis et propositions, Le CVS est tenu informé lors des séances des suites réservées aux avis et propositions qu'il a pu émettre.

Le CVS est important pour que l'organisation et le fonctionnement de l'EHPAD répondent aux besoins des résidents et de leur proche.

Votre participation à ces 3 séances annuelles est très importante.

La Direction et le secrétariat de l'EHPAD sont à votre disposition pour vous apporter de plus amples renseignements si vous le souhaitez.

Merci à vous.

P.FAUGEROLAS,



Directeur

Adresse mail : admissions@ehpad-ilebouchard.fr

Visitez notre site internet : www.ehpad-ilebouchard.fr

☎ 02.47.97.23.23